

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD221

présenté par

M. Bouloux, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 59.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 59 propose de supprimer, à l'article L. 950-1 du code de commerce, la référence à des articles du même code qui ne figurent déjà plus dans la version en vigueur de l'article concerné.